

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 Juin 2016

Convocation du 19 mai 2016

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 8 – Votants 8

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, FERREIRA Sabine, LOUP Gilles, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence.

Absent excusé : MAUREL Francis.

Absent : GATIMEL Arnaud.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : BOUSQUET Daniel

(détail des sigles en fin de compte-rendu)

Question ajoutée à l'ordre du jour avec avis favorable à l'unanimité :

Décision modificative à décider concernant une erreur de saisie sur le résultat d'exécution du budget principal :

- -0.10 € au compte 001
- +0.10 € au compte 2313 (opération n° 172)

I – S.I.V.O.M. Délibération taxe par habitant

Lors de la séance en date du 6 avril 2016, le comité du SIVOM du canton de Dourgne a décidé de maintenir la taxe par habitant à 1.25 € pour les 12 communes adhérentes au SIVOM.

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'entériner la décision du comité Syndical et donc d'approuver le tarif pour 2016 de la taxe par habitant versée par chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir la taxe par habitant à 1.25 € pour l'année 2016. (délibération n° 14/2016)

II – REDEVANCES TELECOM Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2016 et précise que la valorisation se fera annuellement :

Taux des redevances	2016
Emprise au sol	25,87 €
Artères aériennes	51,74 €
Artères en sous-sol	38,81 €

Mètres	2016
	Au 31/12/2015
Emprise au sol	0,000
Artères aériennes	3,585
Artères en sous-sol	7,360

Montant des redevances	2016
Emprise au sol	- €
Artères aériennes	185,49 €
Artères en sous-sol	285,64 €
Total	471,13 €

La valorisation sera annuelle. Vote : contre 0 Abstention : 0 Pour 8.

III – Délibération pour cabane des chasseurs/randos et demande de subvention

Lors du conseil municipal du 18/02/2016 la décision de mettre en place une cabane en bois pour les randonneurs et les chasseurs a été actée. La Commune de Saint-Amancet sera porteuse de ce projet. La municipalité décide de solliciter une subvention auprès de Mme Linda GOURJADE, députée du Tarn, au titre de la réserve parlementaire. Le P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et le Conseil Départemental seront également sollicités.

Un dossier complet à Madame Linda GOURJADE dès réception des devis.

Vote favorable à l'unanimité. (délibération n° 17/2016)

IV – S.D.E.T. Délibération pour modification des statuts

M. le Maire précise que jusqu'à présent la commune était sollicitée tous les trois ans pour renouveler la convention d'entretien de l'éclairage public, avec choix de l'entreprise. Cette convention était tri partite, entre la commune de Saint-Amancet, le S.D.E.T. et l'entreprise désignée.

Le S.D.E.T. propose de renégocier cette convention à la place de la commune, pouvant ainsi obtenir des prix plus intéressants.

Décision : Conseil municipal souhaite gérer directement la convention avec l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Vote 0 Contre 0 Abstention 8 Pour

Concernant le devis du S.D.E.T. pour les travaux de renforcement au lieudit « cimetière » :
enfouissement du câble téléphone = 3 900€ Vote 7 contre 1 abstention.

V - Communauté de Communes Lauragais Revel & Sorézois :

1) Habilitation donnée au maire pour le dépôt d'autorisations d'urbanisme et de travaux

Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et des inscriptions budgétaires pour l'année 2016, la Commune envisage de réaliser des travaux sur plusieurs sites pour lesquels l'obtention d'une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

En application des articles R 423-1 et R 431-5 du Code de l'urbanisme, il y a lieu d'habiliter Monsieur le Maire à déposer et signer les demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi que les demandes d'autorisation de travaux éventuellement prévues notamment dans le cadre des articles L 111-8 et R 111-19 du Code de la construction et de l'habitation, pour les opérations dont les travaux sont ou seront inscrits aux budgets 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder l'habilitation au Maire pour déposer et signer au nom de la Commune, toute autorisation d'urbanisme ou demande d'autorisation de travaux prévues par les Codes de l'urbanisme et de la construction et de l'habitation, notamment aux articles L 111-8 , R 111-19, R 423-1 et R 431-5 pour les opérations inscrites au budget 2016.

Avis favorable à l'unanimité. (délibération n° 19/2016)

2) Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'impossibilité juridique du maire

M. le Maire pourrait être concerné au titre d'une autorisation le concernant ou concernant un membre de sa famille, dans ce cas, en application de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme, « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

En outre et dans la mesure où cette situation pourrait se reproduire, il est opportun d'adopter une délibération générale valant pour toutes les décisions dans lesquelles le maire serait placé en incapacité juridique de délivrer l'acte pendant la durée de son mandat

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner *M. Jacques DURAND* pour prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme relatives à des projets pour lesquels Monsieur le Maire pourrait être concerné de manière directe ou indirecte, en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

Avis favorable à l'unanimité (délibération n° 20/2016)

VI – Délibération sur l’avenir du presbytère

Décision reportée car le P.L.U.I. en cours de réalisation par la Communauté de Communes. Les prescriptions du PLUI permettront de préserver le caractère extérieur du bâtiment. Néanmoins, il sera envisagé la vente à la mise en place de ce P.L.U.I.

Une réunion publique sera organisée afin d’avoir l’avis des habitants.

VII – Convention de passage pour sentiers

A l’unanimité il est décidé que l’entretien des sentiers classés au PDIPR sera assuré par la commune, avec l’appui des associations locales.

Un modèle de convention sera proposé aux propriétaires de parcelles traversées par le sentier dit « des Avaris » (grande et petite boucle)

VIII – Compte-rendu : SECAM Communauté de Communes LRS et SCOT LAURAGAIS

SECAM : Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2016 avec la SECAM est disponible en mairie. La SECAM conteste la redevance voie communale.

La SECAM proposera une réunion courant juin. La SECAM veut étudier le problème juridique du patus du Caussarel en vue d’une demande d’extension. L’inauguration des travaux aura lieu en septembre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LRS : débat sur l’obligation et le choix des compétences à transférer de la Commune vers la Communauté de Communes.

. PLUi (Plan Local d’Urbanisme intercommunal) : compte-rendu de la réunion à Belleserre.

SCOT LAURAGAIS : Notification du nombre de maisons à construire = 35

Lundi 13 juin 2016 une réunion de concertation « projet urbanisme et assainissement » est organisée par la mairie avec des représentants du Scot Lauragais, de la Communauté de Communes, de la Direction Départementale des Territoires, du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, de la société VALORIS.

IX – Décision coupe épicéas malades – Plan carbone

Décision = 8 votes favorables pour les couper.

Accord reçu pour le « Plan Carbone ».

Etude sur les travaux à effectuer sur la piste du Caussarel : élargir le virage plutôt qu'un enrochement.
Compte-rendu de la rencontre avec le technicien de l'Office National des Forêts, Damien VIGUIER.

X - Utilisation du camion pour ramassage des encombrants

Informations pour les encombrants, et dates de ramassage seront présentées sur le prochain « Flash-Infos ».

XI – Pose nouvelles poubelles et ramassage

Inventaire à faire pour pose de nouvelles poubelles.

Replacer les poubelles pour récupérer les excréments canins.

Étudier la nécessité d'un bac jaune supplémentaire à Montmoure.

Questions diverses :

Eoliennes : La permanence d'information sur le parc éolien d'Arfons est annulée à cause de menaces.

Projet éolien : le quota établi par le Parc Naturel Régional va être bientôt dépassé.

Petit presbytère : bambous à désherber.

Fonds de péréquation : une recette de 12 421 € à ajouter au budget 2016.

Sono : en cours de commande.

Etude zérophytos : rapport de l'étude du C.P.I.E disponible.

Frelons asiatiques : voir pour pièges.

Rapport du SPANC distribué aux élus. Il sera validé lors du prochain conseil.

Lâcher de torymus contre les cynips. Accord pour participer financièrement.

Prévoir l'installation d'un cendrier devant l'église.

Info : fermeture du chemin de la Gourgo d'En Bassal pour enfouissement de la ligne électrique par la S.P.I.E.

Un rendez-vous sera pris avec la famille Bousquet pour étudier le rachat partielle de la voie communale du Pigné.

Agenda : P.E.T.R. Réunion publique le 20/06/2016 à 18h à Revel.

C.P.I.E. Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
O.N.F. Office National des Forêts
P.D.I.P.R. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées
P.E.T.R. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
P.L.U.I. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
S.C.O.T. Schéma de Cohérence Territorial
S.D.E.T. Syndicat Départemental d'Energie du Tarn
S.I.V.O.M. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
S.P.A.N.C. Service Pour l'Assainissement Non Collectif

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h30.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles
MAUREL Francis - Absent excusé	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MOESSNER Joël